

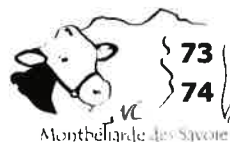
en partenariat avec



OS Races Alpines Réunies
Maison de l'Agriculture - 52, avenue des Iles - BP 9016
74990 ANNECY CEDEX 9
Tél : 04 50 88 18 35



Syndicat Prim'Holstein
50, chemin de la Croix - Seynod - 74000 ANNECY
Tél. : 04 50 88 18 53



Syndicat Montbéliard
50, chemin de la Croix - Seynod - 74000 ANNECY
Tél. : 04 50 88 18 53



AP Tarentaise
0, rue du Terraillet - 73190 SAINT BALDOPH
Tél. 04 79 60 49 20/21

les contacts



Siège social : 50, chemin de la Croix - Seynod - 74000 ANNECY
Tél : 04 50 88 18 49
Ets secondaire : 40, rue du Terraillet - 73190 ST BALDOPH
Tél : 04 79 70 79 20
contact@gdsdessavoie.fr



50, chemin de la Croix - Seynod - 74000 ANNECY
Tél. : 04 50 88 18 53
contact@eleveursdessavoie.fr



22, rue Pré Fonet CS 70042 - Seynod - 74602 ANNECY CEDEX
Tél. : 04 50 45 82 56 - Fax : 04 50 45 63 31
lidal@laboratoire-lidal.fr



LDAV 73

321, chemin des Moulins - 73024 CHAMBÉRY Cedex
Tél. : 04 79 33 19 27

GDS des Savoie : SIRET : 77653149300018 / Code APE : 9499Z / TVA intracommunautaire : FR05776531493
- Éleveurs des Savoie : Société Coopérative Agricole à capital variable - SIRET : 776 517 351 00040 - Agrément n°11703 - Tva intracommunautaire n° FR65776517351 - LIDAL : Concession départementale accordée au Lidal par exploitation signée le 31 décembre 1990 / Groupement agricole d'intérêt économique régi par les dispositions de l'ordonnance 67.821 du 23.9.1967 / R.C Anancy 76C2 305 869 265 / Banque : C.A des Savoie 18106 00018 57000166130 50 - Imprimé par Print O'Clock - Photos : GDS 69, M. BUTAUD, S. NURISSO

Rassemblement d'animaux

Quoi faire, quand et vers qui se tourner ?



Les partenaires quotidiens de vos exploitations vous répondent



Le rôle d'



- ✓ Possibilité d'accompagnement tout au long de la préparation de votre manifestation
- ✓ Récupération des données des animaux inscrits
- ✓ Gestion de l'informatique en amont et le jour du concours
- ✓ Accompagnement le jour du concours dans l'organisation
- ✓ Établissement du palmarès officiel de la manifestation

► Un outil informatique commun permet la gestion globale de vos manifestations, de la saisie des inscriptions en passant par la récupération et le traitement des données de vos animaux jusqu'à la gestion le jour du concours au bord du ring ! Notre technicien vous accompagne le jour J dans l'organisation et la logistique du concours.

► Vous pouvez également nous déléguer la gestion administrative de votre manifestation en plus de l'organisation informatique et logistique.

à savoir

Lots offerts selon le concours

Le rôle du



- ✓ Transmission du modèle vierge au responsable du concours
- ✓ Vérification des statuts sanitaires du cheptel et des bovins
- ✓ Vérification du rendu des résultats d'analyses
- ✓ Validation et signature du certificat sanitaire
- ✓ Envoi des certificats sanitaires validés au responsable du concours

► **Le certificat sanitaire** : il peut être collectif si aucune analyse n'est nécessaire. Il est délivré au responsable du concours et certifie les qualifications de tous les cheptels participants (brucellose, tuberculose, leucose, IBR et Varron). Il peut être individuel si des analyses IBR et/ou BVD et/ou Besnoitiose sont nécessaires (prélèvement de sang datant de moins de 21 jours avant la date du concours). Il est délivré à chaque éleveur participant et certifie les qualifications de son cheptel et chaque bovin inscrit.

► **Test IBR** : sérologie négative (analyse individuelle ou mélange)

► **Test BVD Si l'animal n'a pas de garantie non IPI** : virologie (= PCR) négative (individuelle pour les bovins de - de 3 mois).

► **Test Besnoitiose** : sérologie individuelle négative sur les animaux de + de 6 mois

► **Si des animaux sont proposés à la vente** : en plus de l'IBR, BVD et Besnoitiose, une analyse Néosporose et/ou Paratuberculose est demandée : sérologie individuelle négative.

à savoir

www.gdsdesavoie.fr pour consulter la garantie non IPI

Le GDS des Savoie ne peut garantir la délivrance de certificat sanitaire individuel si un éleveur demande à participer à un concours moins de 15 jours ouvrés avant la date de la manifestation.

Le rôle du



- ✓ Réalisation des analyses demandées en adéquation avec le certificat sanitaire
- ✓ Transmission des résultats au GDS pour validation des certificats sanitaires

Le LIDAL et le LDAO 73 vous accompagnent et participent activement pour que vous puissiez présenter vos animaux à un rassemblement. Il est important de respecter les conditions et les exigences définies sur le certificat sanitaire :

- La liste des analyses à réaliser
- Le type de prélèvement : tube sec
- Le classement des échantillons : par élevage, identifiés du n° de l'animal complet et accompagné du certificat
- Le délai d'acheminement des prélèvements sanguins

Pour optimiser les coûts, nous vous proposons de mutualiser certaines analyses en demandant des mélanges inter-cheptel. Il s'agit d'un regroupement de plusieurs prélèvements (maximum 10) issus de cheptels différents. Cette mutualisation implique la centralisation et l'acheminement des échantillons par un référent et n'est possible qu'en cas de facturation collective (prise en charge par le comité d'organisation du concours).

à savoir

Mutualisation possible pour certaines analyses

RESPONSABLE DU CONCOURS

Demande une autorisation de rassemblement à la DDPP

Prend contact avec le GDS pour définir les règles sanitaires

Transmet à EDS + GDS le règlement du concours

Transmet à EDS + GDS la liste des animaux à inscrire au concours

Regroupe et achemine les analyses au laboratoire

Réceptionne le certificat sanitaire validé et finalise le concours (sections, logistique...)

J-45 à J-30

Le GDS établit et transmet le modèle de certificat sanitaire

J-30 à J-21

EDS vérifie que les animaux inscrits satisfont les minimas requis et transmet la liste des animaux retenus et les raisons des refus.

J-20 à J-15

Le LIDAL analyse les échantillons et rend les résultats au GDS

J-7 à J-4

Le GDS vérifie les statuts sanitaires et valide les certificats

EDS gère l'informatique en amont et le jour du concours et établit le palmarès officiel le jour de la manifestation.

ATTENTION !
Anticipation des actions par le responsable du concours
⇒ garantie du respect des délais par EDS, le GDS et le LIDAL